

EDITION HELIOS
 Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 13/11/2019
 013018 TRES, MARSEILLE MUN. ET METROPOLE AM²
 13000 - E.S.A. MARSUILL MEDITERANEE

Exercice 2019

Numéro de la liste 4133340232

14 pièces présentes pour un total de 4 699,00

Non valeurs imputation 6541

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2014 T-84	73067-23-	DERRE ROMAIN NC		25,00	Poursuite sans effet
Particulier	2014 T-83	7067-23-	DERRE ROMAIN NC		25,00	Poursuite sans effet
Société	2D18 T-24	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		260,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-17	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2D18 T-23	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-22	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-14	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-13	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-18	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-16	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Société	2018 T-15	7588-23-	LANGUAGE TRAINING CEN		200,00	Poursuite sans effet
Particulier	2016 T-35	7067-23-	MAS Rubens		638,00	Poursuite sans effet
Particulier	2014 T-37	7067-23-	MOUELE QUENTIN		171,00	Poursuite sans effet
Inconnue	2013 T-50	7788-23-	PARK JI Hye		2 046,00	Poursuite sans effet
TOTAL						4 699,00

Accusé de réception en préfecture
 013-200029205-20191206-4_08PJ1-BF
 Reçu le 09/12/2019





4752-SI

DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES



BOUCHES DU RHÔNE
Tél : 04 91 17 88 00

RÉCEPTION DU PUBLIC
AH30-12H ET 13H30-16H LUN MAR
MER VEN OU SUR RV FERME JEUDI

Affaire traitée par :
S.A.I.O. 1

RÉGULARISATION DU PAIMPMT
SIP MARSEILLE 5E 8E

Intérêts moratoires

AVIS DE DÉGRÈVEMENT TAXE D'HABITATION

SERVICE
EXPÉDITEUR : SERVICE IMPOTS PARTICULIERS
MARSEILLE 5EME
183 AVENUE DU PRADO
CS 50006 13265 MARSEILLE CEDEX 08

M MAS RUBENS
NE PAS ENVOYER
PAS D'ADRESSE CONNU
A MARSEILLE

Affaire n° : 035618005170

TOIT D'IMPOSITION : 3 RUE SAINTE MARIE
MARSEILLE 5EME

Nom : Numéro fiscal : 3025619035299 R

Date de la réclamation : 23/05/2018

Date de la décision : 20/05/2018

Référence à l'imposition		Montant de l'impôt	Dégrèvement accordé	Impôt ramené à
Année	N° de Référence			
2018	780 1813755747691	658	658	0

Madame, Monsieur,

Il vous a été accordé un dégrèvement relatif à l'imposition désignée plus haut.

Le montant dégrisé vous sera automatiquement remboursé :

- si vous avez déjà payé cet impôt et si vous êtes à jour de vos paiements;
- en tenant compte des sommes éventuellement dues.

Si vous êtes, par ailleurs, redevable de la contribution à l'audiovisuel public, celle-ci reste due.

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir des précisions sur cette décision en me communiquant vos coordonnées qui figurent ci-dessous.

Vous pouvez également vous adresser au conciliateur fiscal de votre département pour lui faire part de toutes difficultés survenues dans le traitement de votre dossier fiscal.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite "Informatique et libertés", garantissent le droit des personnes physiques à l'exercice des droits à caractère personnel.

Le droit à l'oubli (article 39, alinéa 1, de la loi des libertés fondamentales).

Quand l'Etat est condamné à un dégrèvement d'impôt par un tribunal ou qu'il a dégrèvement lui prononcé par l'administration à la suite d'une réclamation portant à la légalisation d'une ou plusieurs taxes, les sommes déjà perçues sont remboursées au contribuable et doivent faire au juge tout l'effort nécessaire pour le faire exécuter. Ce droit est échappé à l'article 1727 du code général des impôts. Ces intérêts résultent du jeu de la précaution. Ils ne sont pas capitalisables.

Accusé-reception d'opposition à tiers-détenteur



Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20191206-4_08PJ1-BF
Reçu le 09/12/2019 au
13 DÉPARTEMENTAL



I Références à rappeler :

Collectivité : E.S.A. MARSEILLE MEDITERRANEE
Acte : 13000 / 2015 / 9026953632
Débiteur : 3224886778
Mme PARK
Montant Acte : 2 040,00 Euro



J'accuse réception de l'opposition à tiers-détenteur par laquelle vous me demandez de payer les sommes dues à la collectivité, l'établissement public local ou l'établissement public de santé créancier par la personne désignée ci-dessous.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que :

- Aucun compte n'est ouvert au nom de cette personne. Le (ou les) compte(s) est (sont) débiteur(s)
- Je vous adresse un règlement par :

espaces chèque bancaire/postal, d'un montant de € (en chiffres), libellé à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC et venant en déduction du montant de ma dette envers cette personne.

Je m'acquittai le date à laquelle les sommes appartenant à cette personne seront devenues exigibles.

Solde disponible / nature et numéro de comptes

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991 et des articles 73 et 74 du décret n°92-755 du 31 juillet 1992 pris pour son application, je vous déclare ci-après, le solde / la nature / le numéro du (ou des) compte(s), représentant des sommes d'argent, du débiteur au jour de la saisie, les sommes correspondantes vous seront versées dans le délai de trente jours à compter de la disponibilité du (ou des) solde(s) saisi(s)-attribué(s) :

Saisies antérieures :

Conformément aux dispositions de l'article 44 de la loi n°91-650 du 9 juillet 1991, je vous informe qu'aucun :

- cession de créances avis à tiers détenteur délégation
 saisie-attribution opposition à tiers détenteur

a été antérieurement pratiqué(e) par : (*), le

Concours de saisies : Je vous signale que j'ai reçu le même jour que la présente opposition

- opposition à tiers détenteur saisie-attribution avis à tiers détenteur
notifié par (*)

Conformément à l'article 46 du décret n°92-755 du 31 juillet 1992, je vous déclare ci-après le montant de la somme à caractère alimentaire mise à disposition du débiteur et le compte sur lequel est effectuée cette mise à disposition

Autres cas (presso indiquer si y a lieu vos envois d'unité de compte dans les lettres de fusions décomptes et sa jointure copie)

A le



Ces lettres correspondent à votre attente

*Dès que possible la personne ayant effectué cette saisie, notamment le responsable public concerné, sera informé de l'opposition à tiers détenteur

TOTAL RESTANT DU : 2 040,00 Euro

A E.S.A. MARSEILLE MEDITERRANEE

PAR Mme PARK
122 CHAMONIX DES ANNONCIADES
6e BUREAU RICARD
13012 MARSEILLE

Accusé de réception en préfecture
013-200029205-20191206-4_08PJ1-BF
Reçu le 09/12/2019

